

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS

AVIS est, par la présente, donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2024, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

Règlement RCA24 210009

Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercices financiers 2025 et 2026)

Règlement RCA24 210011

Règlement modifiant le Règlement sur la propriété, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012) afin de favoriser les pollinisateurs et la biodiversité urbaine

Règlement RCA24 210012

Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)

Règlement RCA24 210013

Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés

Règlement RCA24 210014

Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation

QUE ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 4 décembre 2024.

Stephanie Zhao Liu (original signé électroniquement)

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement